



RAPPORT D'ACTIVITE PORT DEPARTEMENTAL DU MEZE

2023

Commune de Mèze

La commune de Mèze-Ville a la charge de la gestion du port de Mèze-Ville. Le port de Mèze-Ville est un port de pêche et de plaisance, il est constitué d'un bassin principal et d'un bassin aux Nacelles. La nature de la concession portuaire est de permettre l'accostage des bateaux et de fournir aux usagers les services associés dans le cadre des activités de pêche professionnelle et de plaisance.

La capacité d'accostage du port est de 207 postes sur le bassin principal dont 190 postes d'amarrage pour la plaisance, 2 postes d'amarrage pour la pêche et 15 places destinées aux escales et 160 postes sur le bassin des Nacelles dont 140 postes pour la plaisance et 20 postes destinés à la pêche.

Rapport établi par le gestionnaire

Ce rapport à produire chaque année avant le 1^{er} juin doit retracer la totalité des opérations financières afférentes à l'exécution de la délégation de service public, une analyse de la qualité de ce service et doit permettre au Département de l'Hérault, autorité délégante, d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Article L3131-5 et R3131-2 à 4 du code de la commande publique

Ce rapport est présenté tous les ans à la Commission consultative des services publics locaux du Conseil départemental de l'Hérault.

Article L1413-1 du CGCT modifié par la loi 2022-217 du 21 février 2022

1 | ORGANISATION DE LA GESTION

Le port de Mèze a été transféré de plein droit au Département de l'Hérault par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1983. Le PV de mise à disposition du port de Mèze au Département de l'Hérault est daté du 10 mars 1984.

L'établissement et l'exploitation du port de Mèze sont concédés à la commune de Mèze par arrêté du Président du Département de l'Hérault en date du 05 janvier 1989.

La durée de la concession est jusqu'au 4 janvier 2039.

Le Conseil départemental est l'Autorité Portuaire et l'Autorité investie du pouvoir de police portuaire du port de Mèze.

2 | FONCTIONNEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Conformément au cahier des charges portant définition des termes de la gestion du port départemental de Mèze, et particulièrement les articles 1.1 et 18, le délégataire doit assurer l'entretien et l'exploitation des ouvrages et outillages publics concédés afin d'assurer la continuité du service public portuaire fourni aux usagers. Le délégataire est chargé de la réalisation de plusieurs missions :

2-1 Gestion des emplacements et des occupations temporaires annuelles

2.1.1 – Gestion du port de Plaisance

Sur proposition du bureau du port, l'autorité portuaire, attribue les postes à quai ou de mouillage (autorisation temporaire d'occupation du domaine public d'un an renouvelable).

Les agents du port assurent le placement des bateaux sous le contrôle de l'autorité portuaire.

Le pourcentage d'occupation par contrat des postes d'accostages annuels est égal à 100 % traduisant une gestion optimisée des capacités d'accostage favorisée par une demande forte, d'origine majoritairement locale. Si réglementairement le cahier des charges de la concession portuaire réserve prioritairement 119 postes d'amarrages à la pêche professionnelle, la réduction du nombre de pêcheurs pratiquant exclusivement cette activité professionnelle fait que ceux-ci n'occupent que 9 postes sur les deux bassins portuaires. De ce fait, l'utilisation de ces capacités d'accostages est affectée à un usage plaisance.

L'occupation contractuelle effective des postes d'accostages affectées à l'année est de 100%. Concernant les mouvements pour l'année 2023 sur ces postes d'accostages annuels :

Sont intervenus :

- 9 résiliations et 9 attributions de contrats d'accostage suite à la cession des bateaux selon l'article 29 al 2 du Règlement particulier de Police et d'Exploitation du Port de Mèze et un changement de poste.

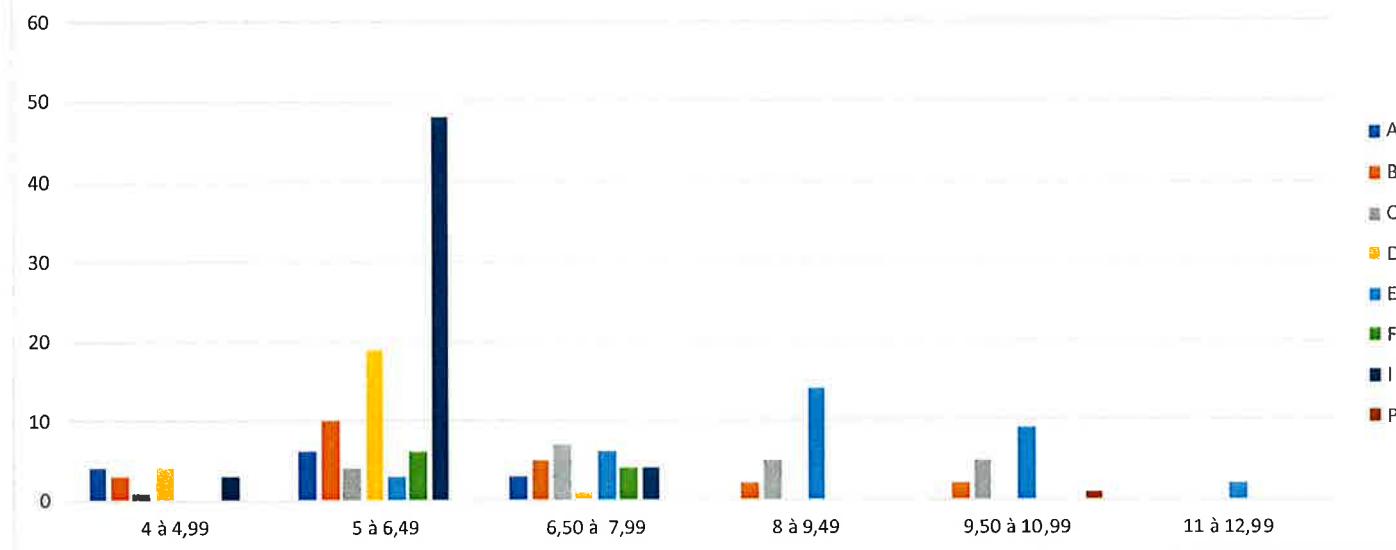
Au 31 décembre 2023 la liste d'attente pour une place au port de Mèze comportait 162 demandes. Il est à noter que depuis plusieurs années les personnes doivent renouveler chaque année leurs demandes sous peine d'être radiées de la liste d'attente. La liste actuelle concerne donc exclusivement des propriétaires d'embarcations toujours en recherche d'un poste d'accostage. La liste d'attente pour l'année 2023 est annexée au présent rapport sous forme prescrite par la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (avis CADA n°20155574) en application des dispositions du II de l'article 6 de la loi du 17 juillet 1978.

Depuis 2022 la commune de Mèze a mis en place, en accord avec le Département de l'Hérault, une commission d'attribution des places au port mixe de Mèze. La gestion de la liste d'attente, les attributions des emplacements d'accostage à l'année et en location saisonnière sont effectuées désormais et depuis le 1^{er} janvier 2023 par la commission d'attribution sous contrôle de l'autorité concédante selon les règles approuvées conformément au cahier des charges de la commission et au règlement particulier de police et d'exploitation du port de Mèze.

Les statistiques, tenues par la capitainerie, relatives à cette occupation des places à l'année permettent de détailler la répartition et la typologie des embarcations. Celles-ci sont présentées dans les tableaux et graphiques ci-après :

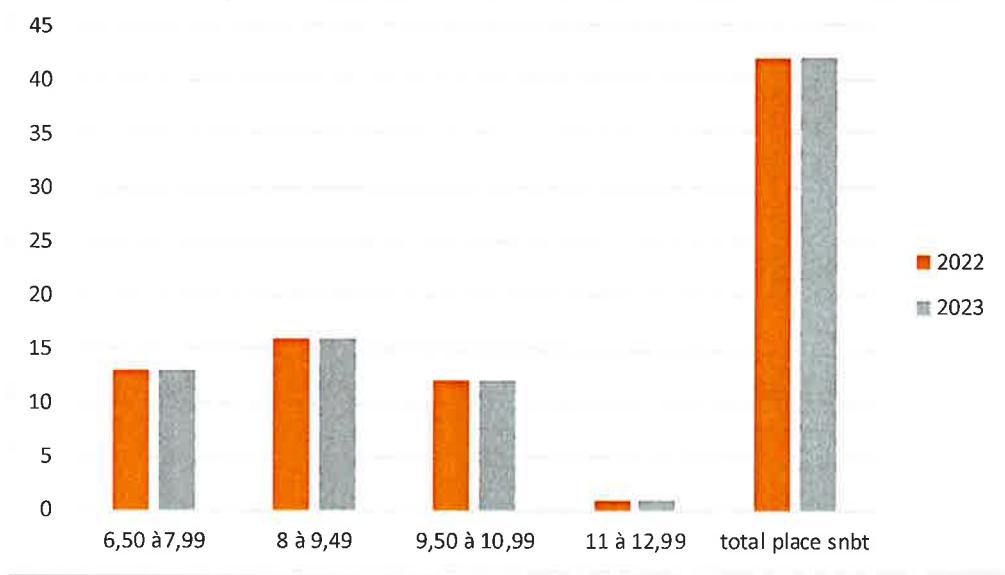
Répartition longueur bateau par zone grand port 2023

	A	B	C	D	E	F	I	P	Total
4 à 4,99	4	3	1	4	0	0	3		15
5 à 6,49	6	10	4	19	3	6	48		96
6,50 à 7,99	3	5	7	1	6	4	4		30
8 à 9,49	0	2	5	0	14		0		21
9,50 à 10,99	0	2	5	0	9		0	1	17
11 à 12,99	0	0	0	0	2		0		2
TOTAL	13	22	22	24	34	10	55	1	181

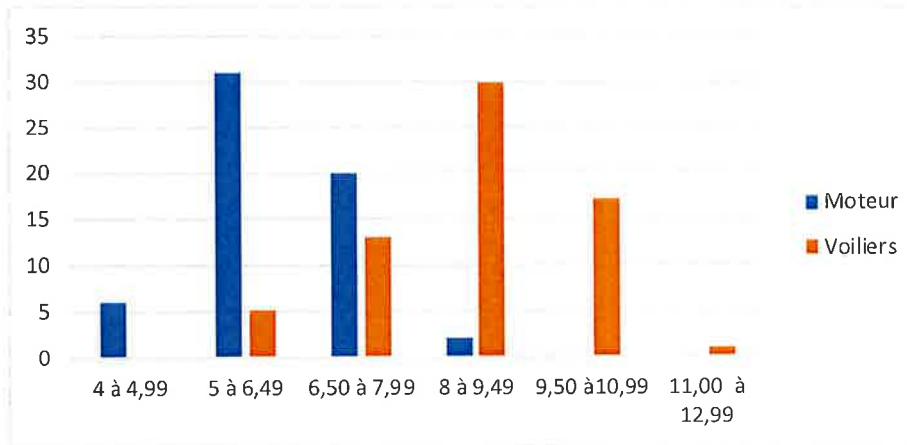


Voiliers place SNBT

	6,50 à 7,99	8 à 9,49	9,50 à 10,99	11 à 12,99	total place snbt
2022	13	16	12	1	42
2023	13	16	12	1	42

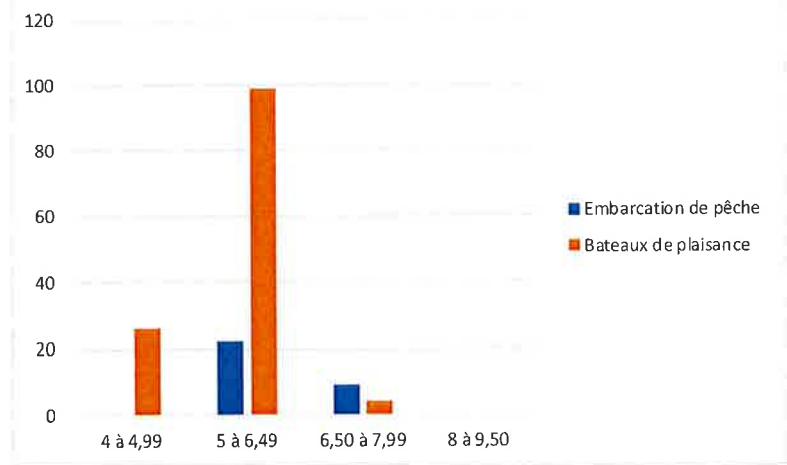
**Répartitions par type et catégories de bateaux dans le port principal 2023 (zone de plaisance)**

	Moteur	Voiliers
4 à 4,99	6	0
5 à 6,49	31	5
6,50 à 7,99	20	13
8 à 9,49	2	30
9,50 à 10,99	0	17



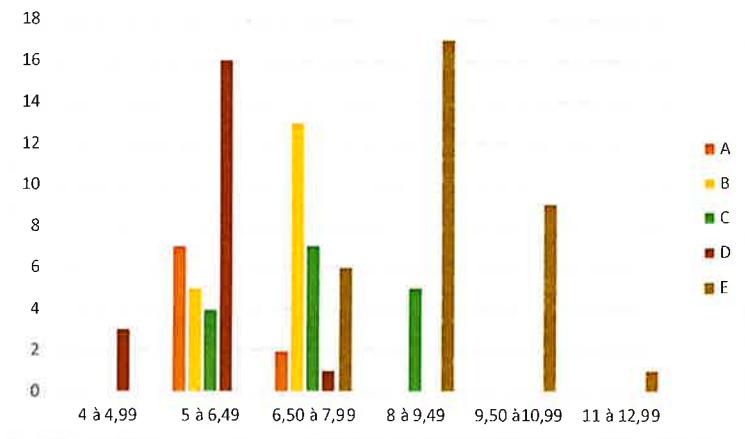
Répartitions et catégories de bateaux au port des nacelles et fond du grand port 2023 (zone pêche professionnelle)

	Embarcation de pêche	Bateaux de plaisance
4 à 4,99	0	26
5 à 6,49	22	99
6,50 à 7,99	9	4
8 à 9,50	0	0
TOTAL	31	129

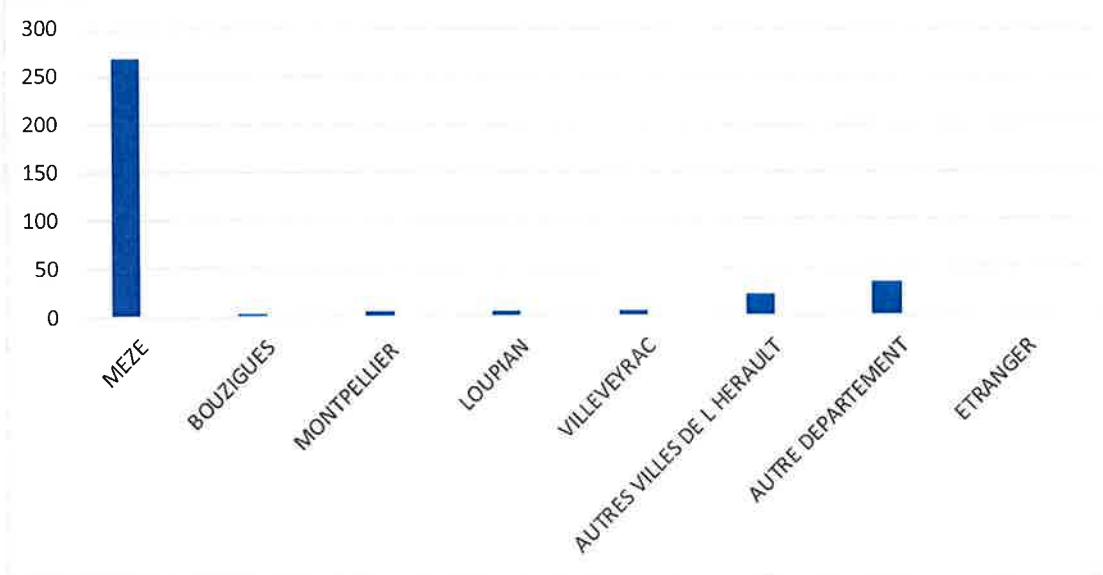


Répartition grand port ponton et quai (partie plaisance) contrat annuel

	A	B	C	D	E
4 à 4,99	0	0	0	3	0
5 à 6,49	7	5	4	16	0
6,50 à 7,99	2	13	7	1	6
8 à 9,49	0	0	5	0	17
9,50 à 10,99	0	0	0	0	9
11 à 12,99	0	0	0	0	1

**Domiciliation Titulaires postes à l'année 2023**

Domiciliation Titulaires postes à l'année 2023	Nombre	Pourcentage
MEZE	270	76,92%
BOUZIGUES	3	0,85%
MONTPELLIER	5	1,42%
LOUPIAN	7	1,99%
VILLEVEYRAC	7	1,99%
AUTRES VILLES DE L HERAULT	23	6,55%
AUTRE DEPARTEMENT	35	9,97%
ETRANGER	1	0,28%



2-2 Entretien courant et gros entretien des ouvrages et équipements, plus généralement de l'ensemble du port

- **Travaux d'entretien**

Des interventions courantes et récurrentes d'entretien et de maintenance des installations portuaires, (locaux capitainerie, nettoyage plan d'eau, petites réparations et entretien des outillages et installations portuaires) sont effectués principalement par les deux agents techniques polyvalents du port.

- **Travaux de renouvellement et de mise aux normes :**

Achèvement du remplacement du platelage d'un ponton.

2-3 Gestion technique, administrative et financière du port et de ses équipements (grue, aire de carénage, déchetterie, bateau-pompe, station d'avitaillement, signalisation maritime, éclairage...)

Le personnel effectue par la commune, gestionnaire du port départemental est constitué par :

- Un responsable du service portuaire chargé de la bonne exécution du service public portuaire

- Un agent polyvalent du port de plaisance principalement chargé de l'entretien technique du port de la maintenance de l'outillage du grutage et suppléant du responsable du port dans l'accueil des plaisanciers, la surveillance du port.
- Un agent des services techniques, chargés de l'accueil téléphonique et physique, de certaines tâches de secrétariat administratif, du nettoyage des locaux et sanitaires du port.
- 1 personnel technique saisonnier (juillet – août) chargé de l'entretien des plans d'eaux, du contrôle et de l'enlèvement des déchets du point propre de la déchèterie du port vers la déchèterie de l'agglomération.
- A ce personnel exclusivement affecté à la gestion du port départemental de Mèze est adjoint pour des interventions ponctuelles ou complémentaires des agents des autres services municipaux sous l'autorité du Directeur Général Adjoint des Services de la ville, pôle attractivité. Ces agents interviennent dans le domaine de la comptabilité (préparation budgétaire, émissions de titres ou de mandats.), de la gestion des ressources humaines pour les agents du port (paye, carrière, formation.), l'assistance ou renfort technique pour des travaux importants ou en maîtrise d'œuvre, et pour la gestion administrative du port (secrétariat, communication.)

2-4 Surveillance du port

La police du port est assurée par un surveillant de port et un auxiliaire de surveillance dûment assermentés, qui effectuent des visites de contrôle hebdomadaires sur le port. Les agents portuaires leur signalent les incidents et les infractions relevées en dehors de leur présence sur le port.

Les agents du port assurent la surveillance des installations et le bon fonctionnement des services et du matériel.

Le gestionnaire du port dispose d'un kit antipollution (barrage bloquant filtrant, buvards absorbants...) qui est utilisé en cas de pollution des eaux portuaires. Les matériels et fournitures utilisés font le cas échéant l'objet de renouvellement.

2-5 Actions environnementales

- Action BIOHUT

Initié en 2013 avec l'aide financière de l'Agence de l'eau et du Département de l'Hérault, cette action visant à prévenir la biodiversité marine par l'installation de nurseries artificielles « BIOHUT » conçues par la Société ECOCEAN, immergés dans les eaux du bassin portuaire du port principal de Mèze, s'est achevée en 2019 avec un bilan environnemental satisfaisant (cf en annexe bilan de l'action BIOHUT Port de Mèze)

En 2020, en raison de la crise sanitaire, cette démarche a dû être suspendu mais les contacts avec la société chargée de la maintenance et du suivi scientifique ont été maintenu. En 2022, la démarche a été relancée pour une période de 3 ans. Les BIOHUT ont été renouvelés en 2022 et sont installés dans le bassin principal. Des actions de sensibilisation et d'animation complétées par un affichage explicatif permanent sur les quais ont été mis en œuvre (cf photos des panneaux Biohut et article sur animation ECOCEAN scolaire en annexe). Le dernier rapport bilan du suivi scientifique de l'action a été établi fin décembre 2023. Cette démarche environnementale du Port Départemental de Mèze a fait l'objet d'un financement de l'Agence de l'Eau et de la Région Occitanie à hauteur de 80% des montants hors taxe.

- **Certification AFNOR : Port Propre (voir annexe ci-jointe)**

Renouvellement de la certification Afnor Port Propres pour le port départemental de Mèze et obtention du label complémentaire ports propres actif en Biodiversité.

Le port de Mèze est engagé depuis le début des années 2000 dans une démarche globale et profonde de protection du milieu très sensible de la lagune de Thau. Ces efforts menés par la Ville de Mèze, en partenariat avec le Département de l'Hérault, ont permis d'obtenir la certification du très rigoureux bureau de contrôle des normes, Afnor. Cet organisme, agréé par l'Etat, élabore et coordonne les normes nationales.

Cette reconnaissance officielle valide l'efficacité des équipements et du mode de gestion du service portuaire pour limiter au maximum l'impact des activités du port sur l'environnement.

La certification Afnor du port principal a été délivrée, pour la première fois, le 17 décembre 2012. Elle doit être renouvelée tous les 3 ans.

Au terme de la première période, le maintien de cette certification estampillée « Port Propre » a été officiellement attribué le 24 juin 2016 à l'issue d'un audit réalisé sur site pour un renouvellement périodique de 3 ans. Elle a été confirmée par les conclusions d'un audit de contrôle réalisé le 23 juin 2017 et maintenu pour l'année 2018. En 2019 la certification AFNOR a été confirmé et le renouvellement pour une nouvelle période de trois ans a été accordé en septembre 2019 suite à un audit effectué en août 2019.

Le port départemental a présenté également fin 2020 sa candidature pour obtenir une certification renforcée de l'AFNOR selon la norme Ports Propres Actifs en Biodiversité. L'audit réalisé par l'AFNOR sur site a permis d'obtenir la certification AFNOR en décembre 2020 pour une période de 3 ans. Depuis cette date le renouvellement a été maintenu après les contrôles annuels effectués par AFNOR et il est toujours décerné au port départemental de Mèze en 2023.

Il faut souligner que la certification Afnor constitue la meilleure marque de reconnaissance possible de l'engagement de la commune pour sa gestion environnementale du port.

- **Qualité eau du port en 2023**

Les actions précitées menées depuis plusieurs années en matière de protection et de préservation de l'environnement dans la gestion portuaire ont permis d'améliorer la qualité de l'eau du port favorisant le développement de la biomasse et des espèces vagiles. Ainsi des naissances nombreuses d'hippocampes ont pu être observées à nouveau cette année dans le port départemental.

Le gestionnaire dans le cadre de ses démarches d'autocontrôle de ses eaux de baignade des deux plages de la commune réalise également un prélèvement et une analyse de l'eau du port principal. Les résultats obtenus témoignent d'une qualité des eaux du port excellente ou à minima conforme selon les normes retenues par l'ARS pour les baignades ce qui est remarquable pour un bassin portuaire. Ainsi 16 prélèvements d'eau par le laboratoire agréé œuvrant également sur les deux plages, ont été réalisés dans le port pour la période estivale comprise entre le 14 juin et le 31 août 2023.

Les résultats d'analyses de ces prélèvements ont conclu pour plus de 80% à une qualité excellente des eaux selon les normes appliquées aux plages.

Seul 3 prélèvements pour la présence d'*Escherichia coli* ont enregistrés un dépassement ponctuel du seuil imputable, soit à une dégradation liée aux ruissellement des pluies arrivés par le réseau pluvial situé dans le port ou dû à la présence des bateaux habitables du passage fluvial.

2-6 Manifestations nautiques et autres autorisées dans l'enceinte portuaire

- **Animations et manifestations diverses dans le port**

Certaines manifestations se déroulant sur le domaine public portuaire ne se rapportent pas directement aux services proposés de gestion du port à ses usagers plaisanciers ou pêcheurs. Aussi, elles sont déclarées et autorisées annuellement par arrêté du Président du Conseil départemental de l'Hérault.

Le tableau ci-dessous dresse la liste de ces manifestations qui attirent un public nombreux mêlant résidents mézois et touristes. Ces activités organisées dans l'enceinte portuaire entraînent des retombées bénéfiques au commerce local, notamment pour les restaurants et les bars implantés sur les quais et à proximité.

PROGRAMME 2023 DES MANIFESTATIONS PUBLIQUES SUR LE PERIMETRE DU PORT DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT								
DATE PREVUE	INTITULE DE LA MANIFESTATION	STRUCTURE ORGANISATRICE	HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	AFFLUENCE PUBLIQUE ESTIMEE	PERIMETRE OCCUPE	DESCRIPTION	INTERVENANTS
03-juin-23	Journées de la Jeunesse	Jeunesse				Jardin Montet plagette	Tête en l'air pied	
17-juin-23	Temps de l'Elang	Culture	19h00	20h00	100	capitainerie	sieste sonore	
02 juil-23	Saint Pierre	Culture	10h00	13h00	500	Place des Pénitents/Port/soirée bateau	Fête des pêcheurs	
14-juil-23	Festival Tango	Associatif	22h00	1h00	500	Place des Tonneliers sur promenade Bessière côté étang	bal	
15-juil-23	Festival Tango	Associatif	22h00	1h00	500	Place des Tonneliers sur promenade Bessière côté étang	bal	
19-juill-23	Thau Lanta	Médiathèque Sète Agglop	14h00	18h00	100	plagette capitainerie place des tonneliers	Jeux sur le sable et dans l'eau avec Hérault sport	
20 juil-23	Festival de Thau	Associatif	19h30	2h00	3000	place des tonneliers	Concert	
21-juill-23	Festival de Thau	Associatif	19h30	2h00	3000	place des tonneliers	Concert	
22-juill-23	Festival de Thau	Associatif	19h30	2h00	3000	place des tonneliers	Concert	
23-juill-23	Festival de Thau	Associatif	19h30	2h00	3000	place des tonneliers parking	Concert	
30-juil-23	Fête du bouletchou	Culture	17h30	1h00	700	capitainerie	Fête du bouletchou	
01-mai-23	Corso	Mairie de Mèze	14h30	18h00	2000	Place Camille Vidal	Défilé de groupes et chars	associations, habitants, pompiers, police municipale
08-mai-23	Corso	Mairie de Mèze	14h30	18h00	2000	Place Camille Vidal	Défilé de groupes et chars	associations, habitants, pompiers, police municipale
13-juill-23	Fête nationale	Mairie de Mèze	22h00	1h00	1000	Place Camille Vidal	Spectacle pyrotechnique	Police municipale, société de pyrotechnie

27 juil-23	Le rosé fait des vagues	IGP côte de Thau	18h00	23h00	1000	Promenade Thomas Bessière	Stands dégustation, musique en déambulation	organisateurs, vigneron
04 août-23	Fête de l'huître	Association fête de l'huître	18h00	1h00	2500	place des tonneliers	restauration, buvette, concert	association Fête de l'huître
10 août-23	Estivale de Thau	Sète Agglopôle Méditerranée	18h00	23h00	1000	Promenade Thomas Bessière	Stands dégustation, musique en déambulation	Sète Agglopôle Méditerranée avec commerçants
18-aout-23	Fête de Mèze	Mairie de Mèze	16h00	19h00	500	Bassin du port	Capelet	Service Festivités, logistique, techniques
Tous les jeudis de juillet et août	Animations nocturnes	Commerce	18h00	00h00	500 à 1000	Autour du port	Marché	
17-mai-23	SWIM4Sea-Tri et ramassage des déchets	Associatif	14h00	16h00	100	plage du taurus - plagette - parking du tambourin	opération de nettoyage et tri des déchets le long des plages	associatif
18-mai-23	Course de natation en eau libre la marseillanaise	Associatif	10h00		150	Plage du taurus (face aux courts de tennis) . arrivée (étang de thau départ de marseillan)	tour de l'étang de Thau en quatre étapes de natation en eau vive	associatif
19-mai-23	course de natation en eau libre la Mèsoise	Associatif	8h00		150	départ plage du taurus (face aux courts de tennis) étang de Thau direction Douziques	tour de l'étang de Thau en quatre étapes de natation en eau vive	associatif
27 et 28 mai 2023	SNBT - course à la voile les 24h de l'Etang de Thau	Associatif	8h00	24h00	300	Etang de Thau	24 h de l'Etang de Thau	associatif
9 et 10 juin 2023	SNBT - regate handrieg	Associatif	8h00	20h00	100	Etang de Thau	régate de voiler	associatif
30 juin 23	joutes	Associatif	18h30		100	port mixte	tournoi régional filles JLSM	associatif
30-juin-23	joutes	Associatif	18h45		100	port mixte	Challenge Francis Arnaud - tournoi régional juniors	associatif
02 juil-23	joutes	Associatif	15h00		100	port mixte	Challenge Marcel Alexandre - tournoi seniors JLSM	associatif
09 juil-23	course engins non motorisés	associatif	8h00	19h00	200	Plage du taurus (face aux courts de tennis) . arrivée (étang de thau départ de marseillan)	course engins non motorisés	associatif

15-juil-23	Basket	sport	14h00	20h00	50	aire des tonneliers (face au Baphin)	animation sportive basket	sports
15-juil-23	joutes	associatif	14h00		100	port mixte	criterium des écoles de joutes NLM	associatif
20-juil-23	animation sportive	sport	17h00	20h00	50	Jardin Montet	animation été Hérault sports	sports
21-juil-23	joutes	associatif	21h00		100	port mixte	challenge blanche Jardat - tournoi régional féminines JLSM	associatif
21-juil-23	joutes	associatif	21h00		100	port mixte	challenge Camille Vidal - JLSM	associatif
04-août-23	joutes	associatif	15h00		100	port mixte	criterium écoles de joutes	associatif
14-nouït-23	joutes	associatif	18h30		100	port mixte	vieilles canailles NLM	associatif
19-août-23	volley	associatif	14h00	20h00	50	plagette - jardins Montet	tournoi de beach volley	associatif
20-août-23	joutes	associatif	15h00		100	port mixte	challenge Molinier Sil - Tournoi régional Lourds-moyens - JLSM	associatif
21-août-23	trail pour tous	sports	9h30		150	plagette - port parée - centre ville ancien	course autour du port, plage centre ville ancien, château , parcour maxi 3 km	sports
23-août-23	joutes	associatif	21h00		100	port mixte	nuitée des petits JLSM	associatif

2-7 Activités bénéficiant d'autorisation d'occupation du domaine public sur le port (avitaillement, restauration, activités de plaisance, dégustations, associations...)

Outre l'activité de la pêche professionnelle et de la plaisance, le port de Mèze est le siège d'activités professionnelles commerciales.

Il s'agit d'une part de l'exploitation des commerces sédentaires de vente au public sur le domaine public portuaire constitué par les débits de boissons, restaurants, vente de produits alimentaires à emporter et d'objets de décoration. Ces commerces occupent par le biais de Convention d'Occupation Temporaire (COT) saisonnières des parcelles de terre-pleins portuaires pour effectuer à partir de terrasses commerciales ou d'étalages leur vente au public. Conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) article L2122-1-3, ces autorisations commerciales du domaine public ne font l'objet de mesures de publicité et de mise en concurrence, celles-ci concernant une terrasse ou un étalage devant le commerce exploitant l'activité.

Il y a actuellement 19 COT, concernant 16 restaurants, snack-bars et crêperies (dont 8 débits de boissons incluant les licences 3 et 4) et 3 commerces de détail occupant de façon permanente ou saisonnière 1 342,57 m² du domaine public portuaire.

Les recettes enregistrées en 2023 pour ces activités commerciales ont représentées la somme de 41 052,59 € HT.

Pour les autres occupations commerciales du domaine public qui suivent les COT attribués ont été établies à la suite d'une procédure réglementaire prévue par le CG3P après une mesure de publicité et de mise en concurrence.

Quatre entreprises supplémentaires exercent une activité commerciale sur le port de Mèze à partir de l'utilisation de postes d'accostage.

- Une entreprise, la société « le Ferry-Boat » propose un circuit de promenade sur l'Etang de Thau et de découverte des parcs à huîtres à partir d'un bateau promenade.
- Une entreprise, la société « MP2 » exerce une activité de bateau école pour l'obtention du permis bateau. La société dispose de deux postes d'accostage.
- Deux entreprises, la Société NAVIFRANCE et MIDI PLAISANCE disposent chacune de deux postes d'accostage pour la mise à l'eau et la réparation de bateaux de leurs clients ou la vente exposition. La société MP2 exerce également sur autorisation une activité saisonnière de location de bateaux moteurs à partir de la place Camille Vidal.

Ces entreprises s'acquittent auprès de la capitainerie d'une redevance annuelle par poste d'accostages et utilisés selon les tarifs en vigueur.

Une entreprise exerce une activité d'exploitation par COT d'un kiosque de 10m² et d'une terrasse à disposition des clients de 40 m²pour la vente de glaces alimentaires pour une période de 5 ans à compter du 30 janvier 2024.

De plus une station d'avitaillement en carburant réservée aux pêcheurs professionnels et conchyliculteurs est installée sur le port principal (quai Guitard). Ce service est exploité par la coopérative des cinq ports pour une durée de 21 ans à compter de 2019.

Enfin, suite à la mise en œuvre par Sète Agglopôle Méditerranée d'une navette maritime sur l'Etang de Thau entre Mèze et Sète une C.O.T a formalisé l'accostage d'un bateau affecté à cet usage de transport public de passagers. La redevance liée à cette occupation temporaire du domaine public (accostage et linéaire de quai) s'élève en 2023 à 1 662,88 € HT.

2-8 Gestion des déchets :

Un plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires est en vigueur pour une période de trois ans. Il est mis à la disposition des usagers qui sont invités à en prendre connaissance au bureau du port ou sur le site internet de la ville de Mèze (www.ville-meze.fr). Les installations de réception et de traitement des déchets d'exploitation sont mises à la libre disposition des usagers. Leur coût de fonctionnement est inclus dans la redevance de la location d'anneau.

Port de mèze	Huile de vidange (en l)	Déchets souillés (chiffons, filtre à huiles) (en l)	Bidons huile vides (unités)	Déchets toxiques (pots, solvants) unités	résidus de carénage (en l)	Papiers cartons (en l)	Déchets non toxiques (cordages, filets, ,,) unités
Janvier							
Février			2				
Mars					1		1
Avril	1	5				1	1
mai	5	10	39	15	3		4
Juin	5	7	49	15	3		4
Juillet	4	8	25	10	2		3
Août	2	9				3	3
Septembre	3	6	7	9	2		2
Octobre	2	4	15	7	2		2
Novembre							
Décembre	1	2		2	1		1
Total	23	53	135	58	18	21	

Il faut noter que la collecte des déchets ménagers produits par les usagers du port départemental (principalement ceux issus des passagers et de l'escale) n'est pas présentée dans le tableau. La collecte se faisant par l'intermédiaire de containers disposés à la capitainerie par le service environnement de Sète Agglopôle Méditerranée dans le cadre de la tournée d'enlèvement des ordures ménagères par camion benne, sans comptabilisation des volumes.

3 | PATRIMOINE IMMOBILIER DU PORT

3-1 Composition du patrimoine immobilier

Le Département de l'Hérault a remis en 1989 à la commune de Mèze, pour l'exécution de la concession de service public, les immobilisations constitutives du port de Mèze, à savoir les ouvrages publics, outillages et réseaux, avec l'obligation d'en assurer l'entretien et le renouvellement. Les immobilisations incorporelles (logiciel, études.....) et corporelles (constructions, réseaux, outillages....) du port Départemental de Mèze.

3-2 Variation du patrimoine immobilier :

ETAT DE VARIATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

ANNEE 2023

ETAT RECAPITULATIF DES ENTREES

D'IMMOBILISATIONS PERIODE DU

01/01/2023 AU 31/12/2023

Budget PORT DE MEZE

Désignation du bien	Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Numéro liquidation	Compte	Valeur historique (prix d'acquisition)	Si bien amortissable		
						Type d'amort (1)	Durée	Annuité théorique
MAITRISE D OEUVRE TVX PORT DES NACELLES	05/01/2023	2023MEZ000001	12	2031	1 025,00 €			
MAITRISE D OEUVRE TVX PORT DES NACELLES	19/01/2023	2023MEZ000002	13	2031	1 475,00 €			
INSTALLATION NURSERIES ARTIFICIELLE	14/03/2023	2023MEZ000003	43	2153	2 060,00 €	L	5	412,00€
MISSION MO TVX RENOUVELLEMENT	31/03/2023	2023MEZ000004	60	2031	3 160,00 €			
TVX DE RENOUVELLEMENT DU	11/05/2023	2023MEZ000009	101	2253	67 700,00 €	L	30	2 256,67€
TROTINETTE ELECTRIQUE	01/06/2023	2023MEZ000005	91	2182	499,17 €	L	1	499,17€
MISSION MO TVX RENOUVELLEMENT	05/06/2023	2023MEZ000004	90	2031	2 275,00 €			

MAITRISE D OEUVRE TVXPORT DES NACELLES	06/06/2023	2023MEZ000006	94	2031	1 498,50 €			
MAITRISE D OEUVRE TVX PORT DES NACELLES	06/06/2023	2023MEZ000007	95	2031	9 711,55 €			
MAITRISE D OEUVRE TVX PORT DES NACELLES	06/06/2023	2023MEZ000008	96	2031	159,07 €			
ANNONCE MARCHE TVX REFLECTION QUAI PORT	20/07/2023	2023MEZ000010	136	2033	720,00 €			
4 ARMOIRES+ 1 FAUTEUIL + 1 ETABLI	05/09/2023	2023MEZ000011	158	2184	750,00 €	L	10	75,00€
4 ARMOIRES+ 1 FAUTEUIL + 1 ETABLI	05/09/2023	2023MEZ000011	157	2184	387,94 €	L	10	38,79€
EQUIPEMENT SECURITE ET DE GESTION DES	19/09/2023	2023MEZ000012	184	2183	2 173,00 €	L	5	434,60€
COMPRESSEUR REMPLISSAGE	26/09/2023	2023MEZ000013	185	2188	2 781,67 €	L	6	463,61€
4 ARMOIRES+ 1 FAUTEUIL + 1 ETABLI	04/10/2023	2023MEZ000011	187	2184	1 805,00 €	L	10	180,50€
8 CORBEILLES A DECHET BI-FLUX	09/10/2023	2023MEZ000014	190	2188	7 168,00 €	L	6	1 194,67€
AVANCE SUR TRAVAUX CONFORTEMENT ET	13/11/2023	2023MEZ000015	197	238	22 840,08 €			
MAITRISE D OEUVRE TVX PORT DES NACELLES	02/12/2023	2023MEZ000001	236	2031	4 050,00 €			
MAITRISE D ŒUVRE TVX PORT DES NACELLES	02/12/2023	2023MEZ000007	236	2031	5 402,00 €			
TOTAL DES ENTREES DE L'EXERCICE					137 640,98€			

Il n'y a pas eu en 2023 de sortie d'immobilisations. (cessions, réforme ou destruction de biens mobiliers ou immobiliers.

4 | ANALYSE FINANCIERE

1-Les tarifs 2023 du port départemental

Afin de procéder à l'examen des tarifs 2023 et leur évolution du port départemental mixte de Mèze, il convient de prendre en compte plusieurs éléments tenant aux contraintes réglementaires de ce Service Public Industriel et Commercial.

1-1 – Les contraintes réglementaires du SPIC dans la fixation tarifaire :

Il est nécessaire de rappeler que les recettes d'exploitation portuaire doivent permettre d'assurer l'équilibre réel du budget à savoir financer les charges concourant au bon fonctionnement du port (entretiens courants, réparations et contrôle des installations et réseaux portuaires visant à la mise à

disposition opérationnelle des services du port aux usagers) et de remplir les obligations nées du cahier des charges de la concession départementale (amortissement des immobilisations, redevance domaniales...) et d'autofinancer les travaux d'investissement nécessaires à l'exploitation du port.

Ces recettes d'exploitation sont exclusivement assurées par le produit des droits de port perçus auprès des plaisanciers accostant de manière temporaire ou permanente et par les redevances d'occupation des terre-pleins portuaires à titre commercial.

Il est utile par ailleurs de souligner que l'instruction comptable M4 applicable aux SPIC fait obligation de faire financer le coût du service par les usagers de ce service public.

Dans ce cadre réglementaire comptable, le concessionnaire du port départemental doit soumettre les tarifs permettant d'assurer l'équilibre financier à l'avis du conseil portuaire, organisme consultatif où sont représentés tous les acteurs du SPIC et à l'approbation de l'autorité concédante soit le conseil général de L'Hérault.

1-2 – Conformément à cette procédure les tarifs 2023 ont été présentés au conseil portuaire du 6 décembre 2022 qui les a approuvés à l'unanimité de même que le conseil municipal de la Ville de Mèze dans sa séance du 21 février 2023.

Ces tarifs sont identiques à l'année 2022 et restent inférieurs ou égaux à ceux pratiqués dans les autres ports du département. La détermination des différents droits de port par catégorie et par durée pour les embarcations appliquées à la base connue ou estimée de la fréquentation du port a permis d'atteindre le produit nécessaire à l'équilibre financier du port. Les contraintes réglementaires et financières s'appliquant à l'établissement des tarifs rappelés ci-dessus sont donc respectées.

Il est à noter que la prise de vues par shooting photo, drones et les tournages audiovisuels réalisés à usage commercial font l'objet d'un paiement de droits de port perçu au bénéfice du budget portuaire. Ces tarifs ont été intégrés à la grille tarifaire du port départemental et sont identiques à ceux votés par le conseil départemental sur son domaine public par volonté de cohérence et d'homogénéité

2-Rapport financier :

La présentation des comptes financiers traduisant comptablement les opérations liées à l'exécution du service public portuaire et les obligations données au concessionnaire par l'autorité concédante, sont retracées précisément par le Compte Administratif (CA) établi par la commune suivant l'instruction comptable réglementaire M4 et conforme au compte de gestion du trésorier municipal.

En effet, la mairie de Mèze depuis 1997 a instauré un budget annexe individualisé permettant de contrôler les dépenses et les recettes imputables à la gestion du port en tant que service public industriel ou commercial concédé.

Dans ce cadre chaque année un budget prévisionnel est élaboré et un compte administratif vient constater son exécution. Ces documents sont soumis aux avis préalables du conseil portuaire, du Conseil Départemental et approuvés par le Conseil Municipal de la Ville de Mèze.

Pour l'année 2023 le compte administratif clôture sur un résultat cumulé d'exploitation déficitaire de 6 185,41 euros hors taxes.

Ce résultat déficitaire s'explique par le versement de TVA à l'Etat en 2023 pour 156K€ (art6718) pour régulariser une erreur ayant conduit à enregistrer durant les trois dernières années (2020-2021-2022) les recettes de droits de port TTC alors qu'elles auraient dû n'être portées qu'en HT.

Cette erreur trouve sa traduction dans le montant de l'excédent cumulé de 138 517,76 € des exercices antérieurs qui budgétairement est mobilisé en grande partie pour permettre le versement de TVA effectué en 2023.

Les charges de gestion courantes par rapport à l'exercice 2022 sont en augmentation de + 6,70% soit + 15 969,30 €, ce qui dans un contexte d'inflation est limité. Il faut souligner que la taxe foncière à elle seule représente une augmentation de + 7 567,48 € soit + 10,60%.

Ainsi l'augmentation de l'ensemble des dépenses d'exploitation par rapport à l'exercice 2022 est, comme souligné plus haut, imputable principalement à l'inscription en dépense du chapitre 67 (charges exceptionnelles) au versement de TVA pour 156 600 €.

En recettes en contrepartie le montant des recettes d'exploitation (recettes de gestion des services) constatés en 2023 est de 304 214,43 € HT en forte diminution par rapport à l'exercice 2022 (382 633,56 €) soit - 25,79%. Là encore, la différence s'explique par la comptabilisation des recettes en H.T en 2023 alors qu'en 2022 les recettes par erreur comptable avaient été enregistrées TTC (donc - 20%). La diminution restante, soit -5,79% de produits s'explique pour une diminution de recettes liées à l'escale en raison de la baisse de fréquentation du fluvial dû notamment à la sécheresse ayant touché le trafic sur les canaux fluviaux).

TABLEAU DES FACTURATIONS PAR ANNEE POUR LA REGIE DE RECETTES DU PORT ET PAR LE SERVICE DOMAINE PUBLIC COMMERCE TTC

		2020	2021	2022	2023
Emplacement	Place	212 325,99 €	217 456,13 €	215 631,34 €	223 083,47 €
Hivernage	Hivernage	19 014,77 €	24 198,06	23 348,68 €	10 812,46 €
Prestation portuaire	Escale	17 251,99 €	23 650,69 €	34 157,59 €	29 501,59 €
	Grutage	3 048,00 €	1 909,90 €	2 222,00 €	1 790,00 €
	Location saisonnière	49 054,53 €	54 666,36 €	65 836,44 €	46 783,65 €
	Supgrutage		489,00 €	22,00 €	12,32 €
	Taxes				657,22 €
	Terrasse Port				1 419,76 €
Terrasse	Terrasse	37 487,60 €	20 813,15 €	41 751,26 €	41 052,59 €
TOTAL TTC		338 182,88 €	343 183,29 €	382 969,31 €	355 113,06 €

La section d'investissement du CA 2023 est clôturé sur un résultat cumulé (opération d'investissement de l'année plus les reports de l'année précédente et les restes à réaliser) excédentaire de 178 008,31 €. Le besoin de financement sur l'exercice courant 2023 d'un montant de 106 877,67 est donc couvert par l'excédent reporté des années antérieures établi à 266 363,53 €. L'excédent de clôture de 178 008,31 € peut donc être affecté à l'équilibre des opérations d'investissement qui seront prévues en 2024.

Dans le détail, on peut relever qu'en dépenses réelles d'investissement en 2023, 147 408,53 € sont constituées par des dépenses d'équipement et 25 348,09 € sont liées au remboursement du capital des emprunts en cours. Les dépenses d'équipement concernant principalement le remplacement du séparateur débourbeur de l'aire de carénage (67 700 €), l'avance sur les travaux du confortement du quai du port des nacelles (22 840 €) les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre pour les travaux du port des nacelles (chapitre 20 pour 28 756 €).

Les dépenses d'ordre de la section s'élevant à 24 554,23 € sont imputables à la reprise comptable des subventions transférables au compte de résultat pour permettre la neutralisation, dans la charge d'amortissement des immobilisations concédées de la part reçue en subvention dans le financement des travaux inscrits dans l'actif.

Pour les recettes d'investissement, les recettes réelles de l'exercice proviennent de la perception de subvention reçue de CEREMA pour acompte pour les travaux de remplacement des séparateurs et déboucheurs d'hydrocarbures et des bornes de contrôle d'eau et d'électricité pour un montant de 19 877 €. L'exercice au reste à réaliser pour 28 290 € correspond au montant de subventions notifiées mais qui seront versées par le CEREMA dans l'exercice suivant lorsque les travaux afférents seront achevés .

3-Etat des emprunts :

En l'absence d'emprunts nouveaux depuis 2012 le désendettement du port départemental se poursuit. La dette totale passe de 213 713,93 € au 31 décembre 2022 à 197 439,65 € au 31 décembre 2023.

Mairie de MEZE - Port de MEZE - CA - 2023

IV - ANNEXES										IV A1.2	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											
A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)											
Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de cette ligne)	Couvertes ? OUI (12)	Mortier couvert	Catégorie d'emprunt après couvertures éventuelles (11)	Capital restant dû au 31/12/11	Durée restante (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/11	Taux d'intérêt	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/11	Ajouté de l'exercice		
						Type de taux (13)	Index (13)	Capital	Charges d'intérêt (14)	Indicateurs de couverture (15)	ICME de l'entreprise
162 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		167 439,65				29 881,04	10 708,98	0,00	97,31
1641 Emprunts auprès (Total)		0,00		167 439,65				29 881,04	10 708,98	0,00	97,31
0011 Empr. à court terme		0,00	A.II	8 239,18	1,54	F	3,29	4 455,05	264,72	0,00	57,34
0011 Empr. à moyen terme		0,00	A.II	10 914,32	2,35	F	4,39	4 325,56	470,70	0,00	0,00
0101110		0,00	A.II	17 662,15	0,17	F	6,29	14 613,13	9 651,05	0,00	17,02
25174012 R		0,00	A.II	1 161,55	0,00	EUR-BLR	1,61	2 701,55	57,64	0,00	0,91
M00232473 EUR		0,00	A.II	0,00	0,00	F	2,02	3 027,65	96,57	0,00	0,00
1643 Emprunts de tiers (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
16431 Emprunts de tiers échéance brève ou échéance à très courte échéance (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et autres instruments reçus (Total)		0,00		3,00				0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assorties de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MIFIP et PPP (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
169 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1632 Dons à des tiers tenue négociée (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1637 Autres dettes (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		167 439,65				29 881,04	10 708,98	0,00	97,31

(6) A l'égard des immeubles acquis d'anciens brasseurs, il faut faire respecter le maintien en état du patrimoine culturel prévue pour l'exercice de notre responsabilité dans la loi sur les biens culturels.

5 | BILAN DU SERVICE PUBLIC RENDU

5.1 – Analyse quantitative de satisfaction des demandes des usagers aux services publics portuaires :

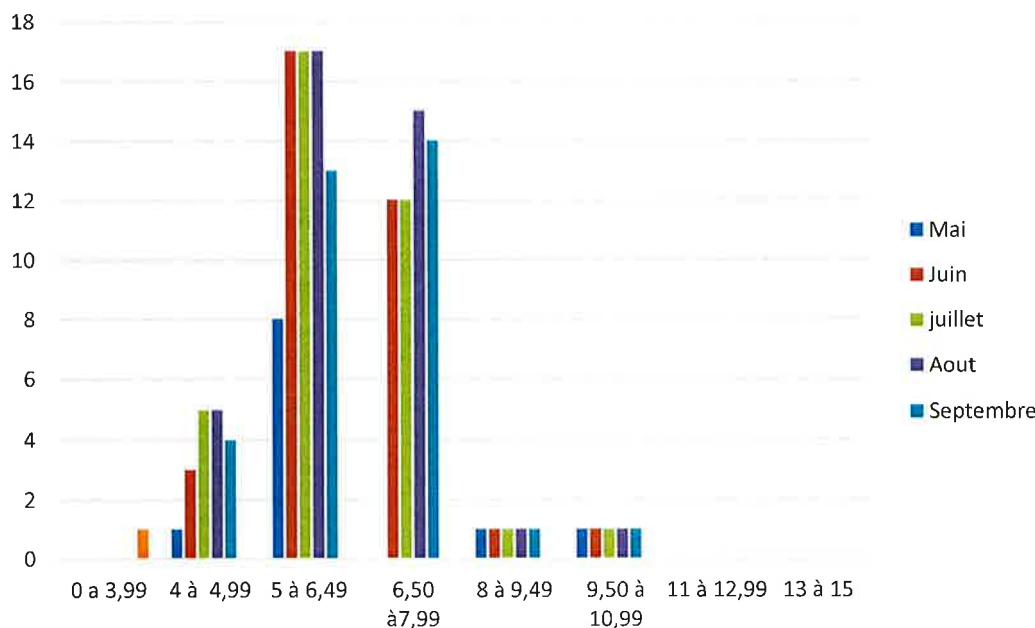
5.1.1 – Locations saisonnières :

La commune de Mèze gestionnaire du port assume par l'intervention des agents du port l'optimisation de l'occupation des postes d'accostages et donc des recettes portuaires en les affectant temporairement à la location selon les prescriptions de règlement de police du port (hivernage sur les postes de passage non utilisés, location saisonnière au mois ou à la semaine pour les postes d'accostages annuels non occupés).

Là encore la forte demande dans ce domaine permet d'atteindre 100% des possibilités de location en saison. De façon détaillé, les tableaux et graphiques ci-dessous permettent d'analyser cette gestion portuaire.

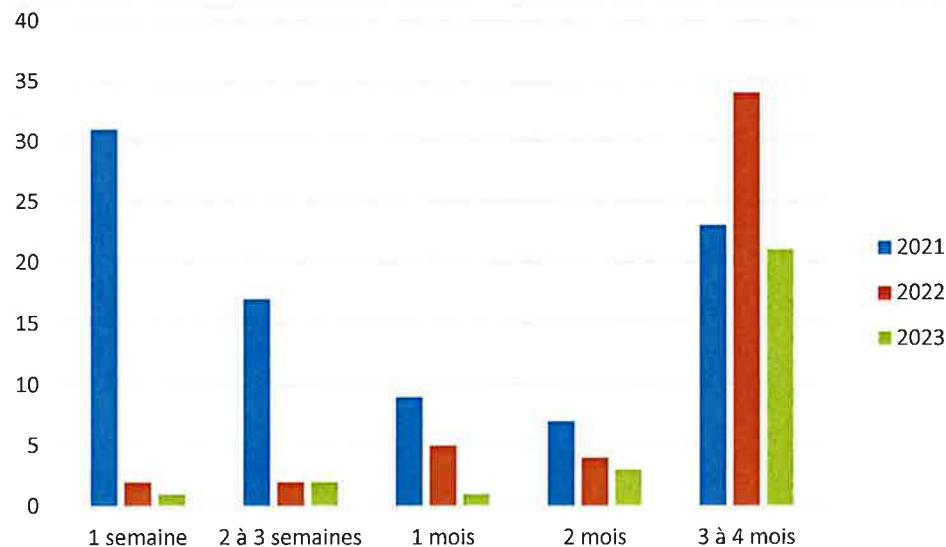
Location 2023 par longueur (en mètres) et par mois de mai à octobre (hors hivernage)

	0 à 3,99	4 à 4,99	5 à 6,49	6,50 à 7,99	8 à 9,49	9,50 à 10,99	11 à 12,99	13 à 15	Total
Mai	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juin	0	3	17	13	0	1	2	0	36
Juillet	0	5	17	13	1	1	0	0	37
Aout	0	5	17	13	1	1	0	0	37
Septembre	0	4	13	13	1	1	0	0	32



Locations par an et détail par durée séjour :

	2021	2022	2023
1 semaine	31	2	1
2 à 3 semaines	17	3	2
1 mois	9	5	1
2 mois	7	4	3
3 à 4 mois	23	34	21

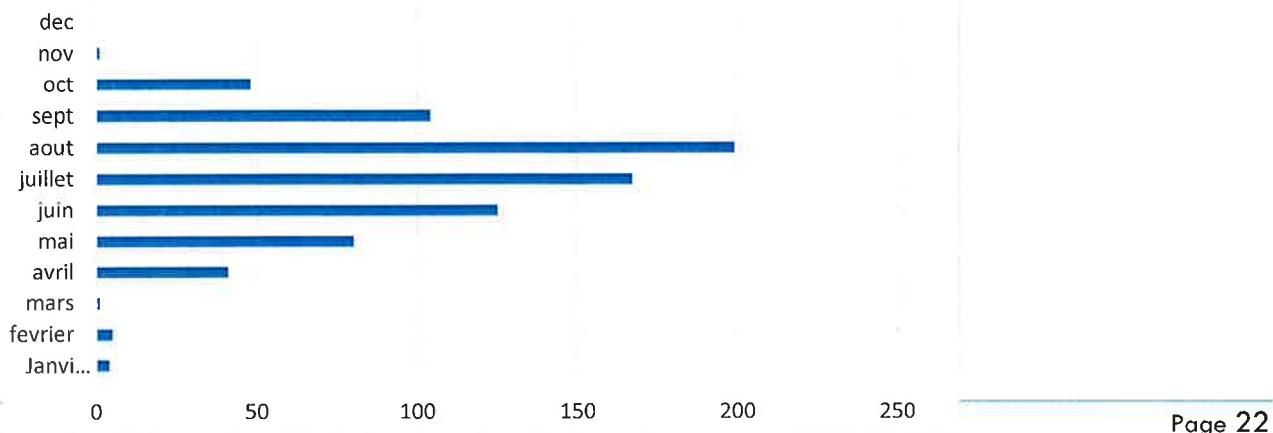


5.1.2 – Escales :

Répartitions des nuitées 2023 en escales par date :

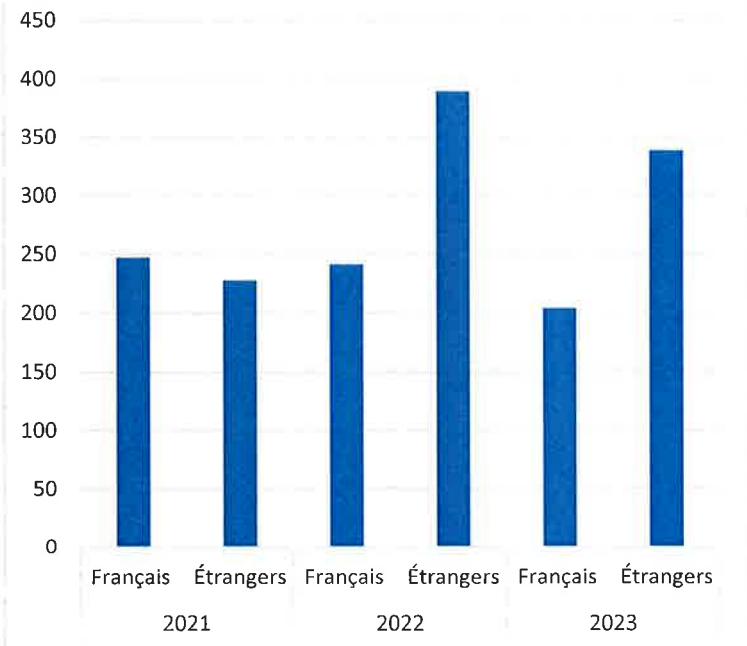
- Evolution nuitée de 2023 :

Janvier	fevrier	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	total
4	5	1	41	80	125	167	199	104	48	1	0	775



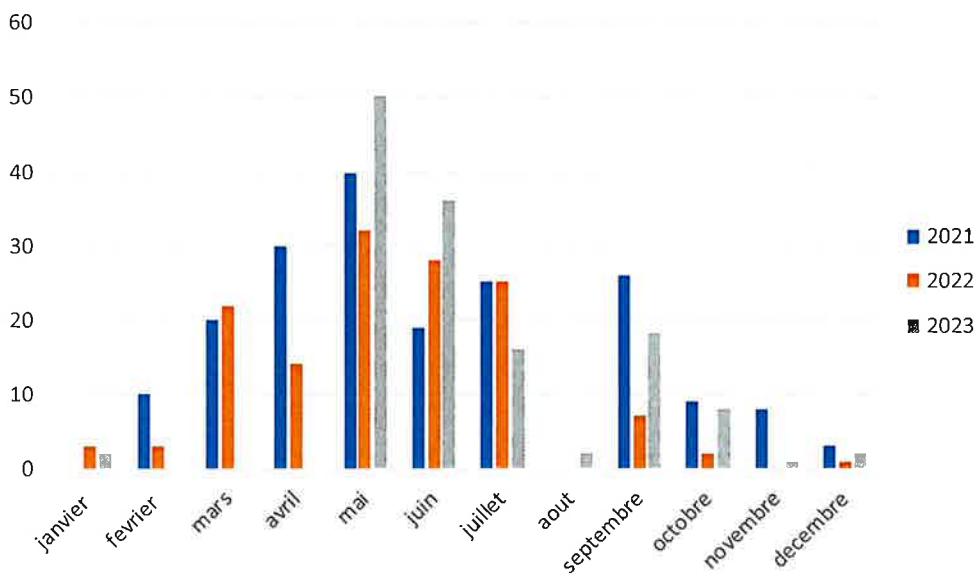
- Evolution des passages Français et Etrangers de 2021 à 2023 :

Année	2021		2022		2023	
Nationalité	Français	Étrangers	Français	Étrangers	Français	Étrangers
bateaux	247	227	241	389	204	338



5.1.3- Grutage

	2021	2022	2023
janvier	0	3	2
fevrier	10	3	0
mars	20	22	0
avril	30	14	0
mai	40	32	50
juin	19	28	36
juillet	25	25	16
aout	0	0	2
septembre	26	7	18
octobre	9	2	8
novembre	8	0	1
decembre	3	1	2
total	190	137	135



5.1.4 -Navette maritime de Sète Agglopôle Méditerranée

L'expérimentation conduite par Sète Agglopôle Méditerranée (S.A.M) en 2021 s'est révélée concluante en 2021, notamment pour les usages touristiques et de loisirs et les élus communautaires ont donc décidé de reconduire l'expérience de juin à septembre 2023. Les usagers ont pu profiter d'un bateau de 95 places pour une demi-heure de traversée. La navette est accessible aux personnes à mobilité réduite et un espace est prévu à l'arrière pour embarquer les vélos et les poussettes.

Quelques changements ont été néanmoins opérés :

- embarquement et débarquement ont été faits aux mêmes endroits (pont de la Gare de Sète et port de Mèze)
- le nombre de traversées est resté inchangé (7 départs de Mèze entre 9h et 19h et tout autant de Sète entre 9h50 et 19h50)
- les horaires ont été adaptés (premier service du matin décalé en début de soirée) pour satisfaire la demande (nombreux déplacements liés au tourisme et aux loisirs)
- de nouveaux tarifs sont entrés en vigueur pour atteindre l'équilibre financier :

- Allée simple : 8 €
- Allée retour : 11 €
- Vélo à bord allée retour : 3€ par vélo
- Gratuit pour les moins de 10 ans
- Abonnement pour les habitants de l'agglo : 45 €

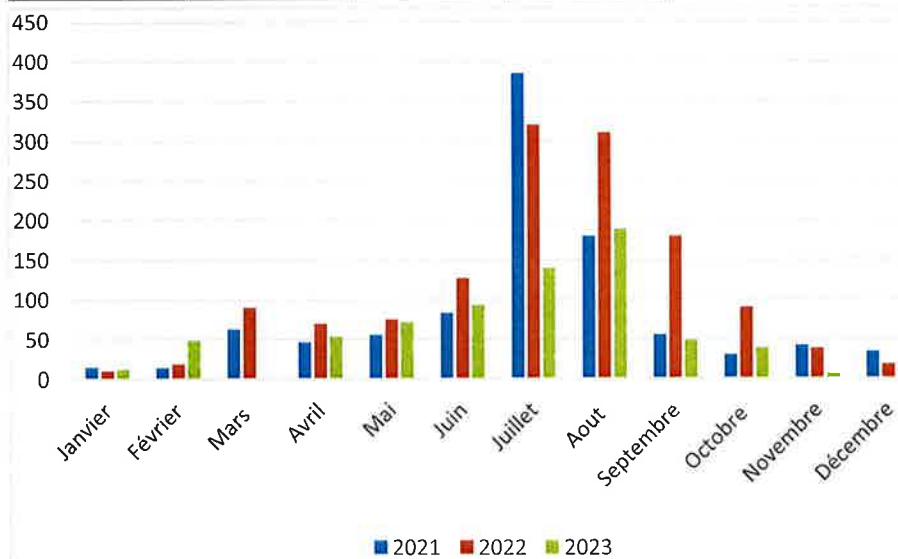
En 2023 : 46 637 personnes ont emprunté la navette :

- Juin : 6 877 personnes
- Juillet : 13 222 personnes
- Août : 16 676 personnes
- Septembre : 9 862 personnes

Au vu du bilan de fréquentation et d'usage de la navette en 2023, S.A.M. a reconduit cette liaison maritime de transport de passagers entre les ports de Mèze et de Sète en l'adaptant aux besoins constatés en 2023.

5.1.5 -Accueil physique du public à la capitainerie de 2021 à 2023

	2021	2022	2023
Janvier	15	10	12
Février	14	19	49
Mars	63	90	1
Avril	46	70	54
Mai	56	75	72
Juin	83	127	93
Juillet	385	320	140
Aout	180	310	189
Septembre	56	180	49
Octobre	30	90	39
Novembre	42	38	6
Décembre	34	18	0
TOTAL	1004	1347	704



5.2 - Satisfaction des usagers (mesure) – réclamations :

Le registre des réclamations et des observations, tenu à la disposition du public à la capitainerie ne comporte aucune annotation en 2023.

Néanmoins un nombre limité d'observations a été adressé par mail ou par courrier soit au bureau du port soit en mairie de Mèze pour faire part d'insatisfactions d'administrés. Celles-ci portaient sur la

difficulté à obtenir une place d'accostage à l'année dans le port départemental malgré une présence de plusieurs années sur la liste d'attente ainsi que l'impossibilité de satisfaire à toutes les demandes de locations saisonnières à sur tout ou partie des périodes sollicitées (courriers et réponses joints en annexe). Bien qu'il soit compréhensible de ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes considérant le nombre très élevé de demandes de contrat de location annuelle ou saisonnière au regard du nombre limité de places disponibles ; il convenait de porter à la connaissance du public les critères pris en compte pour procéder au choix dans l'attribution des emplacements dans le port (liste d'attente, critères pris en compte dans l'attribution et procédure) de manière à éviter toute suspicion de traitement inéquitable des candidatures. Cette préconisation s'est manifestée en 2022 par la création d'une commission d'attribution des places au port et la communication sur le site internet de la liste d'attente annuelle ainsi que les règles applicables au traitement des demandes par la commission (voir plus haut du présent rapport 2-1-1). Le fonctionnement de cette commission et l'attribution des places sous son contrôle ainsi que la publication de liste d'attente annuelle a permis de garantir l'équité et la transparence de la gestion des emplacements. Les réponses aux réclamations des administrés relatifs à la justification de leurs demandes non satisfaites ont pu donc s'appuyer sur un traitement par la commission sus nommée à partir des listes d'attentes et des règles en vigueur.

6 | PERSPECTIVES

En ce qui concerne les travaux importants à mener, la mission de maîtrise d'œuvre s'étant achevée et les autorisations de l'Etat obtenues, suite au choix opéré, (après mise en concurrence), de l'entreprise BUESA, le démarrage des travaux de réhabilitation de quai au port des nacelles est prévu début janvier 2024.

Sont également prévus l'année prochaine les travaux de rénovation et d'accessibilité PMR des sanitaires du port ainsi que l'équipement du port par des bornes de distribution contrôlée d'eau et d'électricité. Ces travaux feront l'objet de demandes de subventions auprès de la Région et du Département de l'Hérault, celle du CEREMA étant acquise pour les bornes de distribution.

Coté activité et services, dans le port départemental, la navette maritime pour le transport de passagers entre les ports de Mèze et de Sète reconduite en 2023 devrait être maintenu en 2024 sous la compétence de Sète Agglopôle Méditerranée.

Le résultat déficitaire, l'augmentation des charges d'exploitation (inflation, report financier...) enregistré en 2023 et au vu des travaux importants à réaliser en 2024, pourront conduire à une réévaluation tarifaire pour garantir l'équilibre financier et budgétaire du port départemental pour l'année à venir.

ANNEXES

Pièces jointes qui permettent d'analyser le fonctionnement dont notamment :

- Liste d'attente au 31/12/2023 et mouvements de l'année
- Biohut
- Ecocean
- Tarifs 2023
- CA 2023